ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commission nationale consultative des gens du voyage

Question écrite n° 76136

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le premier rapport de la Commission nationale consultative des gens du voyage, rendu public en février 2002. Cette commission, mise en place par le décret n° 99-783 du 27 août 1999 et installée officiellement un an plus tard (!), le 27 juin 2000 n'a présenté son premier rapport qu'en février 2002. Les maires de France soulignent qu'il a donc fallu trois années de réflexion pour un premier rapport sur « les gens du voyage » (maires de France, février 2002). Il lui demande, comme les maires de France, la suite concrète qu'il envisage de réserver aux propositions de cet organisme, au-delà des effets d'annonce antérieurs.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 76136
Rubrique : Gens du voyage
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 juin 2002, page 2506